

MAIRIE DE LAYRAC-SUR-TARN

BULLETIN MUNICIPAL



n°37



Le lac de Picou

La Gazette de Layrac

JUILLET 2013

FESTIVITES

REPAS DES AÎNES

Ce samedi 1^{er} juin, nos jeunes talents : Manon, Jeanne et Elise, nous ont fait le plaisir de présenter deux scènes de Cyrano de Bergerac.



Le groupe de danses anciennes de la Renaissance Le Tourdion, n'était pas au complet ; mais il a pu proposer quelques branles, pavanes et allemandes.

C'est à l'occasion des festivals Henry IV, dont M. Mosnier a été l'un des initiateurs, que nous avons découvert l'univers de La Renaissance. L'envie d'apprendre les danses du peuple et les danses de cour vient de là.



LE MOT DU MAIRE... à propos d'inondations

Les inondations qui ont ravagé des villages pyrénéens ont dû raviver les souvenirs de nombreux Layracois : les plus âgés ont vécu au printemps 1958 la crue très importante du Crève-Cor : tous les habitants du cœur du village en bordure du ruisseau ont eu plusieurs dizaines de centimètres d'eau boueuse dans leur maison, endommageant gravement certaines d'entre elles (au carrefour une maison a été détruite par la suite).

Le 23 juin 1993 une autre crue s'est produite, mais elle a touché moins de maisons, entre temps le lit du ruisseau avait été approfondi et une murette construite. La solidarité a joué de façon remarquable car en fin de semaine le village a pu organiser malgré tout avec succès « La Fête de l'Empire » impulsée M. Mosnier.

Depuis des années la municipalité a essayé de trouver des solutions pour minimiser les conséquences d'une inondation. Des études ont été diligentées en 2003 et en 2005 en vue de la construction d'un barrage écrêteur de crues, pour que finalement une contre-expertise démontre que les risques d'une rupture de la digue en terre s'associant à la crue rende encore plus destructrice l'arrivée massive d'eau.

Ces dernières années nous avons envisagé une aide à la protection individuelle grâce à la pose de batardeaux devant les ouvertures - protection qui existait par le passé sous forme d'une planche qui coulissait dans une glissière. On peut encore en voir des vestiges sur des maisons anciennes. Cela s'est avéré impossible puisque d'une part la compétence a été déléguée au SIAH de Villemur et que d'autre part une collectivité ne peut pas intervenir directement sur une propriété privée.

Quant à l'entretien du ruisseau il est lié aux études environnementales de plus en plus poussées, d'autant plus longues qu'elles concernent tout le bassin versant du Tarn et cela retarde les travaux de façon alarmante. Certains riverains arrivent à entretenir une partie des rives, mais toutes ne sont pas facilement accessibles.

L'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite un été paisible avec une météo qu'on espère moins capricieuse
et vous donne rendez-vous le samedi 7 et dimanche 8 septembre pour
notre traditionnelle fête locale.

AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL ...

Séance du 14 mars 2013:

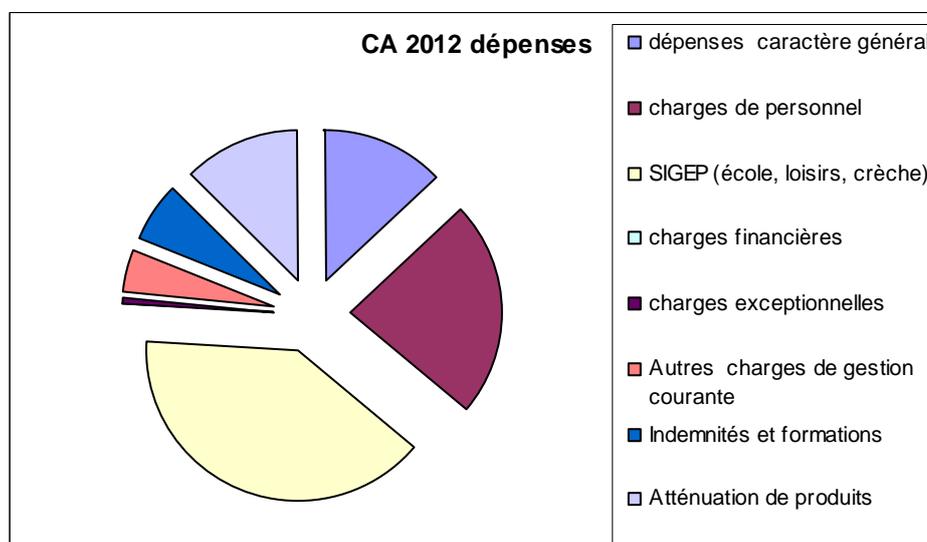
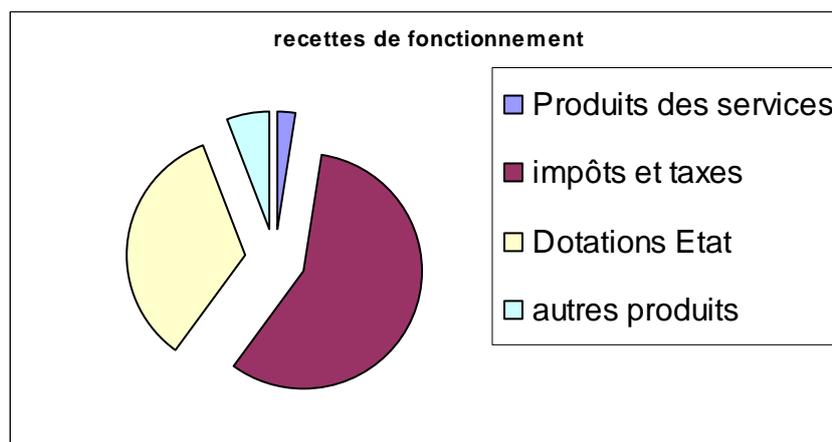
1) Démission de Marc Luga de son mandat de conseiller, effective depuis le 14 décembre.
J. Bonnet devient déléguée titulaire au SDEHG.

2) Présentation des comptes administratifs et du compte de gestion et vote.

Compte administratif du CCAS : Voté à l'unanimité.

Compte administratif de la commune : Voté à l'unanimité.

Comptes conformes au compte de gestion.



3) Modification simplifiée n°1 du PLU rendue nécessaire

- pour corriger des erreurs matérielles

- pour apporter des précisions nécessaires à l'instruction du droit des sols.

Mise à disposition du public du projet : consultation possible sur le site internet et à la mairie du 27 mars au 29 avril ; permanence le 6 avril de 10h à 12h.

4) Demande de stationnement de taxi

Délibération pour fixer à deux le nombre d'autorisations de stationnement sur la commune.

Demande de Cédric Jarlan de renouveler son inscription sur la liste d'attente : acceptée.

5) Dématérialisation des documents administratifs.

L'obligation en 2014-2015 de dématérialisation des documents échangés avec la Trésorerie et la Préfecture nécessite l'achat de 3 logiciels (897€, 741€ et 150€.)

6) Préparation du budget 2013 : prévisions

- * Appartements : Aménagement d'un espace terrasse appartement 1.
- * Extension de l'éclairage public
 - Sur le parking de la crèche.
 - Pour le hameau de Rouzet : Proposition de mettre de l'éclairage programmé pour que ce soit éteint la nuit.
- * Achat de matériel :
 - Photocopieur : L'utilisation intensive pour l'édition de la gazette ne donne pas de bons résultats. Envisager de la faire imprimer (voir coût).
 - Plate-forme : pour sécuriser les travaux en hauteur.
- * Travaux bâtiments communaux.
- * Participations aux syndicats habituels.
- * Fonds de concours à la Communauté de Communes. Chaque commune participera pour les travaux routiers à un taux de 40% sur la partie restant à payer après subvention, le reste est pris en charge par la Communauté. Layrac participera à hauteur de 14 000€ pour le programme 2013-2014.
- * Demandes de subventions : renouvellement habituel.
- * Primes du personnel revalorisation.

7) Questions diverses :

- * La licence de taxi a été accordée à Cyrielle Manesso.
- * Un courrier a été adressé au SCoT concernant le zonage des Gravières.
- * Elagage des cyprès Côte de la Vierge ; le pin parasol devant la Salle à abattre.

Séance du 11 avril 2013:

1) Décision modificative : virement compte 2031 vers compte 21318 opération 19 : 9600 €

2) Affectation de résultat de l'exercice précédent : 48 516.38 € . Voté.

3) Vote du taux des taxes : pas d'augmentation des taxes.

Taxe d'Habitation : 22.29 % Taxe Foncier Bâti : 15.37 %
 Taxe Foncier Non Bâti : 91.12 % Contribution Foncière des Entreprises : 22.68%

4) Vote des budgets 2013 (général et CCAS) :

BUDGET GENERAL		
	fonctionnement	Investissement
Dépenses	348 765.68	63 410.00
Recettes	236 154.00	43 194.00
Résultat antérieur reporté	112 611.68	28 300.38
Affectation du résultat		48 416.38
BUDGET CCAS		
Centre Communal d'Action Sociale		
Dépenses	2 164.28	
Recettes	2069	
Résultat antérieur reporté	95.28	

5) Projet d'extension de l'éclairage public.

Le SDEHG a apporté des précisions: un seul projet par an : soit Rouzet en 2013.

6) Vente des anciens containers OM. 10 containers à 30€ seront revendus.

7) Convention d'utilisation de la Salle polyvalente :

Une demande personnelle de pratique sportive a été demandée. Dès que la salle sera aux normes, une convention d'utilisation sera proposée.

8) Questions diverses

* Demande de terrain pour jardin potager : la personne disposant déjà d'un petit terrain, l'emplacement demandé se trouvant en zone AU, le conseil ne donne pas suite à cette demande.

* Dates des manifestations festives de la commune :

Repas des aînés : 1er juin 2013

Fête locale : 7 et 8 septembre 2013

Séance du 13 juin 2013:

1) Modification simplifiée N°1 du PLU : modifications validées après mise à disposition du projet et remarques des personnes publiques associées.

- Les modifications demandées par la préfecture et la Chambre d'Agriculture ont été transmises au cabinet URBADOC.

- Ces modifications s'ajoutent ou modifient celles prévues dans le projet.

2) Modification du régime indemnitaire des agents.

* Coefficients votés pour l'Indemnité d'Administration et Technicité.

* Coefficients votés pour l'Indemnité d'exercice de mission.

3) Dématérialisation des actes administratifs : votée

Délibération, pour la transmission des informations, en passant par le Cabinet CERIG.

4) Demande de subventions auprès du Conseil Général.

Pour les communes de moins de 5000 habitants : taux entre 5 et 40%, 1 seul projet par an.

5) Questions diverses :

* Composition du conseil communautaire au prochain mandat soumis à l'approbation des communes : voté à l'unanimité

- Réforme de la répartition des sièges qui se fait selon la population, mais possibilité d'une répartition différente selon la volonté des élus communautaires.

- Position unanime adoptée par les membres de la communauté: toutes les communes auront au moins 2 délégués, 35 délégués au total.

* Mode d'attribution des concessions au nouveau cimetière.

Délibération approuvant l'aménagement rationnel du nouveau cimetière:

- Columbarium prévu sur les emplacements dans la courbe extérieure.

- Implantation en continuité de la partie déjà occupée, de part et d'autre de l'allée.

- Bordure extérieure (côté talus) réservée aux pierres tombales.

* Demande d'utilisation de l'ancien podium.

La nouvelle société de chasse de Layrac souhaiterait l'acquérir pour le laisser à demeure près du lac de Picou. Accord de principe (démarches administratives nécessaires)

PETITE CHRONIQUE DE LAYRAC ...

Naissance, Mariage et Mort dans l'état civil et les Minutes Notariales.

Notre village renferme dans ses archives les registres de catholicité, livres précieux permettant de retrouver la pérennité de certains patronymes, les mariages endogamiques, c'est-à-dire, du même village ou le pays avoisinant; l'importance de la mortalité infantile mais aussi celle des jeunes épousées, mortes en couches, victimes de septicémie ou tétanos.

Voulu par François Ier par l'Édit de Villars Cotterêt en 1539, rappelé à plusieurs reprises par ses successeurs, baptêmes, mariages et enterrements situent les moments de disette ou de famine. La peste qui recouvrait non seulement la maladie du même nom mais aussi toutes les épidémies ne disparaît qu'en 1724; mais la variole ou petite vérole, la lèpre et la tuberculose déciment nos aïeux. Parfois le recteur, le prêtre qui tient la plume et qui est le régent des petites écoles rajoute quelques mots sur la dureté des temps, l'impôt qui asphyxie les paysans, le désastre des guerres, les enrôlements forcés.

Dans les minutes notariales on peut aussi y trouver les gens de condition : écuyer ou chevalier indiquant le noblesse, seigneur de la baronnie ou autres lieux supposent une voie d'agrégation incomplète au second ordre.

Les signatures des parents, parrains et marraines sont le plus souvent absentes même s'il était notoire que l'on s'adresse à un membre de la famille fortuné ou un voisin dont on attend considération pour que l'enfant puisse s'élever dans la classe sociale.

Si les journaliers ou brassiers ou encore manouvriers sont les plus nombreux, la condition de laboureurs (une paire de bœufs) traduit une certaine aisance.

Les artisans et commerçants se détachent du lot. Il y a peu de professions libérales parfois un notaire, un procureur (avoué) un agent du seigneur local.

Derrière des formules consacrées la vie apparaît dans sa simplicité, sa monotonie parfois non dénuée de tendresse, d'espoir en des jours meilleurs.

De génération en génération l'on peut suivre certaines parentèles, l'ascension quand elle existe est toujours la même : laboureurs puis artisans ou commerçants puis l'achat d'offices seigneuriaux ou royaux, notaires et avocats avant de s'octroyer une charge anoblissant à la première ou troisième génération.

Robert Mosnier

LES MOTS CROISES DE JPA...

12 Mots à trouver sur ces derniers mois.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1											■	
2					■						■	
3								■				
4						■						
5		■		■		■						
6										■		
7					■				■			
8			■						■		■	
9			■						■		■	
10				■								
11	■	■	■					■				■
12							■					

Horizontal : 1 : Que dœau !! 2 : Un repas dérangé. Isoler des fibres textiles dans un mauvais état. 3 : Orage violent. Contenant déséparé. 4 : Se tenir debout. Habitué à lœau. 5 : Importuner. 6 : Saison. Divinité. 7 : Continent déséparé. Nid dœspions. Amas. 8 : Ile. Souverainement parfait. 9 : A la mode. Plein de militaires. 10 : Situation. Plus un poil de sec. 11 Pas cuites. Unité de mesure. 12 : Chez nous depuis quelque temps. Droque.

Vertical : A : Mauvais temps. B : Arrivées. Que dalle. C : Calculais autrement. Monnaie. D : Insecte. Lanceuse de véhicules volants. Content. E : Un peu fou à bien voir. Pas facile. F : Le cinéma par exemple. Etêtées. G : A toi. Chatons. H : Vache. Allécher. I : Fortes pluies. Un bout de temps. J : Gros nuages épais. Préparai secrètement. K : Transpirera. Boss. L : Vent violent.

Solution Gazette 36

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	C	O	N	F	I	T	U	R	I	E	R	E
2	E	■	O	U	■	I	R	A	■	T	A	N
3	R	E	T	R	O	V	I	S	E	U	R	S
4	E	C	E	T	R	■	O	T	N	D	■	O
5	M	O	R	A	L	I	S	A	T	E	U	R
6	O	L	■	E	■	N	S	■	I	■	O	C
7	N	O	N-	I	N	G	E	R	E	N	C	E
8	I	■	T	■	I	■	■	■	R	E	E	L
9	E	S	C	A	R	P	O	L	E	T	T	E
10	U	T	E	S	C	E	T	S	■	■	■	U
11	S	A	U	R	■	S	A	U	C	E	E	S
12	E	N	V	I	R	O	N	N	A	N	T	E

STOP INFOS...

RESPECT DES BANDES ENHERBÉES

Voici un courrier adressé par l'AGENCE de l'EAU rappelant les mesures concernant les exploitants agricoles en matière de respect des « bandes enherbées en bordure des cours d'eau ».

Bonjour,

Suite à une discussion avec Fabien Bouteix, il est apparu que sur son territoire un grand nombre d'agriculteurs ne connaissaient pas l'arrêté du 12/09/2006.

Pour ceux d'entre vous qui sont ou seraient concernés par la problématique des bandes enherbées, vous trouverez ci-après un bref résumé de l'arrêté.

L'arrêté « phyto » du 12/09/2006 précise la notion de Zone Non Traitée (ZNT). Celle-ci correspond aux bordures des cours d'eau et des points d'eau figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'IGN.

Il est interdit d'y réaliser des traitements.

En fonction des produits, la zone non traitée peut être de 5,20,50 voire 100 mètres. Elle est précisée sur l'étiquette et, pour un même produit, peut varier selon l'usage. En cas d'absence de ZNT sur l'étiquette, une distance de 5 mètres s'applique obligatoirement.

Par dérogation, les produits ayant une ZNT de 20 ou 50 mètres peuvent être appliqués à une distance minimale de 5 mètres, sous trois conditions à respecter simultanément :

- La présence d'un dispositif végétalisé permanent (bandes enherbées) > ou = à 5m en bordure des points d'eau ou des cours d'eau,
- La mise en œuvre de moyens permettant de réduire par 3 le risque pour les milieux aquatiques (il s'agit principalement de l'utilisation des buses à injection d'air dont la liste est publiée au bulletin officiel),
- L'enregistrement de toutes les applications effectuées sur la parcelle.

Bonne journée

Guillaume BAQUIE
 Agence de l'Eau Adour-Garonne
 Délégation de Toulouse

STOP INFOS suite...

SCRUTINS LOCAUX

La réforme des scrutins locaux a été définitivement adoptée par le Parlement le 17 avril 2013. de nouvelles règles s'appliqueront aux élections de conseillers municipaux et intercommunaux en 2014.

Elections municipales :

- Les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste à deux tours dans les communes de 1000 habitants et plus.
- Le scrutin majoritaire avec panachage continue à s'appliquer dans les communes dont la population est inférieure à 1000 habitants, comme par le passé.
- Le dépôt d'une déclaration de candidature aux élections municipales est obligatoire quel que soit le seuil démographique de la commune. Cette déclaration doit être déposée en Préfecture.

Conseillers communautaires

- Dans les communes de plus de 1000 habitants, les conseillers communautaires seront élus au suffrage universel direct par un système de fléchage dans le cadre des élections municipales.
- Dans les communes de moins de 1000 habitants, ils ne seront pas élus au sein du conseil municipal, ils seront désignés dans l'ordre du tableau : d'abord le maire puis le premier adjoint, le 2^è

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription n'est automatique que lors de la 1^{ère} inscription dès la date anniversaire des 18 ans.

Dans tous les autres cas il s'agit d'une démarche volontaire.

En cas de changement de domicile il convient de:

- demander sa radiation auprès de la mairie de l'ancienne commune de résidence.
- s'inscrire auprès de la mairie de la nouvelle résidence.

Les listes sont closes au 31 décembre de chaque année.

VIE ASSOCIATIVE...

UNE NOUVELLE ASSOCIATION

Composition du bureau de l'ASSOCIATION DE CHASSE

Président : Gilles DELMAS
 Vice - président : Georges RAYNAUD
 Secrétaire : David GILMAIRE
 Trésorière : Nathalie GUYOMARD



Une belle prise

L'association de chasse a organisé les 18 et 19 mai ...un lâcher de truites au lac de Picou.

Les organisateurs remercient chaleureusement M. Emile Alauzet qui a mis le lac à disposition de l'association, très heureux de faire découvrir ce coin de campagne ; il n'a pas hésité non plus à proposer son hangar.

Un grand merci également au cuisinier bénévole qui a régalié les participants avec une succulente paella. Tables et chaises ont été prêtées par la municipalité.

Tous ont eu à cœur de réussir cette première manifestation.

Le bureau

La journée a connu un franc succès.

Pêcheurs et promeneurs ont apprécié le cadre fort bien mis en valeur par les membres de l'association. L'organisation, depuis les grillades du petit déjeuner jusqu'au café servi au pied des cannes a été parfaite.

Une initiative à renouveler dans ce lieu qui se prête bien aux plaisirs de la nature.

Un pêcheur satisfait.

CHEZ NOUS...

ETAT CIVIL

Naissance : Maélo PetitJean est né le 28 mai 2013

Décès :

- Mme Paulette Guyomard le 3 février 2013

JURES D'ASSISES pour l'année 2014

Cette année, le tirage au sort a désigné Antoine TUR.

PLAN CANICULE

Un registre est ouvert à la Mairie et recense les personnes âgées, isolées ou malades susceptibles d'être fragilisées par la canicule.

Cependant les membres du CCAS ne rendent visite systématiquement qu'aux personnes qui ont demandé leur inscription sur cette liste.

N'hésitez pas à faire cette démarche si vous êtes dans ce cas en téléphonant à la mairie.

.....

RECENSEMENT

Le prochain recensement sur la commune de Layrac se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014.

Martine Raynaud vous rendra visite durant cette période

.....

SITE INTERNET

Nous avons actuellement un problème avec l'hébergeur du site de sorte qu'il n'est plus accessible; nous espérons trouver une solution..

SECRETARIAT

Le secrétariat est ouvert au public :

- le lundi de 9h à 12h, de 14h à 18h
- le mercredi et le jeudi de 9h à 12h

Le secrétariat sera fermé:

Du lundi 19 août au vendredi 30 août.

Le lundi 16 septembre

Permanences de 10h à 12h

- lundi 19 et 26 août.
- Mercredi 20 et 28 août.

En cas d'urgence : appeler

Mme Bonnet au 05 61 35 36 84.

M. Brousse au 05 61 35 36 35

NOUVEAUX ARRIVANTS

3 Place du Souvenir

- Mme Lebailly Orlane et ses 3 enfants : Mathéo, Gaëtan et Pauline.

.....

FETE LOCALE

Le samedi 7 dans la matinée, les jeunes passeront dans le village pour la traditionnelle tournée des fleurs : c'est un moment de convivialité pour tous.

Le dimanche 8 septembre vers midi après la cérémonie au Monument aux Morts, juste avant l'apéritif concert, il est de tradition de présenter les nouveaux arrivants afin de faciliter l'intégration au village.

La municipalité sera heureuse de vous y accueillir.

BONNES VACANCES